

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Bordereau de versement - Archives départementales du Rhône

Cotes extrêmes du versement	4068 W 1 - 91
Service	Département du Rhône Pôle Enfance Famille et PMI Service de la protection de l'enfance
Intitulé du versement	Dossiers administratifs des enfants radiés du dispositif en 1990
Dates extrêmes	1990
Métrage	15 m/l
Modalités d'entrée	Versement du 23 mars 2006
Conditions d'accès	Les dossiers sont librement communicables après 71 ans à compter de la date de naissance de l'enfant (ou 50 ans à compter de la majorité de l'enfant (21 ans jusqu'en 1974)
Observations	La loi du 20 septembre 1792 fixe l'âge de la majorité de l'enfant à 21 ans ; la loi du 5 juillet 1974 abaisse l'âge de la majorité à 18 ans
Présentation Contenu	Dossiers individuels des enfants Une base nominative est à la disposition des Présidents de salle
Sommaire	4068 W 1 - 91 Dossiers individuels des enfants radiés du dispositif de l'aide à l'enfance en 1990